

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 24/10/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 24/10/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 24/10/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20241021-2024OCT21_303-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **21 octobre 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 octobre 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, M. Éric MATTIUSI, Mmes Christiane PREVITALI, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
M. André GALOIX
Mme Françoise LACAPERE
M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI
M. Julien PELLICER à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Budget Assainissement – Proposition de décision modificative n°1

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Une décision modificative permet d'effectuer des ajustements de prévisions budgétaires par transferts de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi des inscriptions de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles.

Sur le BP Assainissement, il convient d'abonder sur le remboursement du capital (1641), d'un montant de 1 700,00 €, en diminuant d'autant ceux liées aux frais d'études (2031), dont la totalité de l'inscription budgétaire ne sera pas exécutée.

Ainsi, le projet de décision modificative n°1 est soumis à l'appréciation de l'assemblée.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des Crédits	Diminution des crédits	Augmentation des Crédits
INVESTISSEMENT				
D – 1641 – 921 : Emprunts en euros		1 700,00 €		
D – 2031 – 921 : Frais d'études	1 700,00 €			
Total Investissement	1 700,00 €	1 700,00 €		

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget assainissement, telle qu'elle est détaillée dans la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN



Emilie SARRAN

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 24 OCT. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 24 OCT. 2024